

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE410

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A la première phrase de l'alinéa 50,

Supprimer les mots :

« appartenant à autrui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.